



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

SEANCE DU

26 février 2025

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

26 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Brette-les-Pins, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane FOUCHARD, Maire.

Date de convocation : 14 février 2025.

Date d'affichage : 14 février 2025.

Etaient présents : M. Stéphane FOUCHARD, M. Denis HERRAUX, M. Christian BONNIN, Mme Véronique CORMIER, Mme Isabelle BERTHE, M. Fabien LEBAS, Mme Odile GODIN, Mme Anne-Laure CORREIA, Mme Sandrine CHEVRAY, Mme Laurence WATTEAU, M. Patrice POUILLET, M. Alain DOBREMEL, M. Giovanni FOULADOUX, Mme Loëtitia MAILLARD, Mme Laurence HUBERT, M. Grégory LEBLANC, Mme Laëtitia BOIS.

Absente excusée : M. Éric BEVILLON qui a donné pouvoir à M. Grégory LEBLANC. Mme Jessica RENAUT qui a donné pouvoir à Mme Odile GODIN.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

Nombre de pouvoirs : 2

Votants : 19

L'ordre du jour comportait les points suivants :

1. Désignation du secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente du Conseil Municipal.

3. Vie économique, financière et RH.

3.1. Approbation du compte de gestion 2024 COMMUNE.

3.2. Approbation du compte administratif 2024 COMMUNE.

3.3. Approbation du compte de gestion 2024 ASSAINISSEMENT.

3.4. Approbation du compte administratif 2024 ASSAINISSEMENT.

3.5. Validation demande de DETR 2025.

3.6. Avancement de grade.

3.7. Renouvellement de la convention de mise à disposition du cabinet médical.

3.8. Avenant n°1 à la convention d'utilisation des locaux scolaires pour les activités Enfance-Jeunesse.

4. Cadre de vie et environnement.

4.1. Modification des statuts du SIDERM.

4.2. Avenant n°1 à la convention de mise à disposition du service voirie communautaire.

5. Vie culturelle et associative

5.1. Validation du Plan Départemental de Promenades et Randonnée.

5.2. Retour sur la réunion des président(e)s des associations de la commune.

5.3. Bilan d'activité Bibliothèque Municipale 2024.

6. Informations diverses.

6.1. Informations communautaires.

6.2. Points divers et questions diverses.

Date de l'affichage du procès-verbal de la séance : le 27 février 2025

1. Désignation du secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner le secrétaire de séance pour la durée de la séance du Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Madame Véronique CORMIER.

Adopté à l'unanimité.

2. 2. Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2024.

Aucune remarque n'est formulée.

Adopté à l'unanimité.

3. Vie économique et financière.

(Rapporteur : Christian Bonnin)

3.1. Approbation du compte de gestion 2024 COMMUNE.

Monsieur Christian Bonnin, adjoint en charge des finances de la commune, présente le compte de gestion 2024 de la commune, document qui regroupe les informations essentielles sur l'exécution budgétaire de la collectivité ainsi que sur sa situation financière et patrimoniale. Pour rappel, le **Compte Administratif** est établi par l'ordonnateur (le Maire), tandis que le **Compte de Gestion** est élaboré par le comptable de la collectivité (Service de Gestion Comptable de Montval/Loir).

Il précise qu'en 2026, le compte de gestion et le compte administratif seront remplacés par le **Compte Financier Unique**. Il est établi au 2/3 par la commune (maire et comptable de la collectivité) et 1/3 par le Service de **Gestion Comptable de Montval sur Loire**.

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal à 20h30 pour le vote.

Adopté à l'unanimité.

3.2. Approbation du compte administratif 2024 COMMUNE.

M. Bonnin assure toujours la présidence de la séance pour l'adoption du **Compte Administratif 2024** de la commune. Il explique que la commission « finances » s'est réunie le lundi 24 février et propose la synthèse suivante :

Voir page suivante

Pour la section de fonctionnement :

Comptes administratifs 2023 et 2024

section Fonctionnement " Commune "

CHARGES						
chapitres	Libellés	Objets	CA 2023	CA 2024	2024/2023	%
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	Consommables - alimentation - petit équipement - fournitures scolaires et administratives - locations diverses - entretien et maintenance - vêtements travail - assurances - honoraires..	425 933,29 €	462 373,89 €	↑	8,56%
O12	CHARGES DE PERSONNEL	Rémunérations charges sociales comprises des agents, apprentis... - médecine du travail - allocations chômage -	840 734,13 €	877 598,12 €	↑	4,38%
O14	ATTENUATION DE PRODUITS	Dégrèvement taxe foncières jeunes agriculteurs - attribution de compensation versée à la communauté de communes (EPCI)	39 635,75 €	59 568,27 €	↑	50,29%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	Indemnités des élus - formations - subventions des associations - SDIS	121 596,37 €	116 159,12 €	↓	-4,47%
66	CHARGES FINANCIERES	Intérêts liés à l'échéance prêt et dette	11 591,19 €	10 792,54 €	↓	-6,89%
67	CHARGES SPECIFIQUES	Titres annulés des années précédentes	8 769,02 €	1 521,11 €	↓	-82,65%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	Dépréciation des créances douteuses	0,00 €	0,00 €		
O23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	Autofinancement				
O42	TRANSFERT ENTRE COMPTES	Opérations d'ordres de transfert: comptes 675, 676, 681 (dotation aux amortissements)...	280 257,20 €	138 458,71 €	↓	-50,60%
	CHARGES		1 728 516,95 €	1 666 471,76 €		-3,59%
	Déficit antérieur reporté					
	TOTAL CHARGES		1 728 516,95 €	1 666 471,76 €	↓	

PRODUITS						
chapitres	Libellés	Objets	CA 2023	CA 2024	2024/2023	%
O13	ATTENUATION DE CHARGES	Remboursement des Indemnités Journalières par CPAM (cte 6419)	33 717,52 €	8 672,04 €	↓	-74,28%
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	Concessions cimetière - factures restaurant scolaire - panneaux photovoltaïques - MAD personnel assainissement et Rabelais - remboursement frais MOUV N GO - locations emplacement orange	152 882,49 €	147 614,20 €	↓	-3,45%
73	IMPÔTS ET TAXES	Fiscalité locale: impôts directs locaux (état 1259), Fiscalité reversée	986 458,13 €	1 025 988,10 €	↑	4,01%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS	Dotations de l'état, FCTVA	441 499,74 €	441 707,31 €	→	0,05%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	Locations de nos immeubles et salles -SMALC (remboursement sinistre) - GRAS SAVOYE (remboursement pour le personnel cte 75888)	117 422,88 €	187 564,35 €	↑	59,73%
77	PRODUITS SPECIFIQUES	Recouvrement des créances, annulations de mandats années précédentes, cessions immobilières	195 158,00 €	6 050,00 €	↓	-96,90%
78	REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	Reprise sur dépréciation des créances douteuses	775,61 €	580,00 €	↓	-25,22%
O42	TRANSFERT ENTRE COMPTES	Reprise de subventions d'investissement	605,68 €	682,73 €	↑	12,72%
	PRODUITS		1 928 520,05 €	1 818 858,73 €	↓	-5,69%
	Excédent antérieur reporté		94 519,53 €	94 522,63 €		
	TOTAL PRODUITS		2 023 039,58 €	1 913 381,36 €	↓	-5,42%

Résultat sans report	200 003,10 €	152 386,97 €	-23,81%
Résultat avec report	294 522,63 €	246 909,60 €	

Synthèse :

Fonctionnement

Dépenses : 1 666 471,76 €

Recettes : 1 818 858,73 €

Résultat de l'exercice : 152 386,97 €

Résultat avec report de 2023 : 246 909,60 €

Voir page suivante

Pour la section d'investissement :

Comptes administratifs 2023 et 2024

section Investissement "Commune"

DEPENSES				
Chapitres et opérations	Libellés	Objets	CA 2023	CA 2024
105	STADE		7 504,80 €	7 506,61 €
106	ATELIER MUNICIPAL		11 574,55 €	3 113,39 €
109	ECOLE		45 884,60 €	70 139,31 €
110	SALLE GLYCINES		3 082,80 €	8 149,12 €
111	RESIDENCE MOITTET FRESNET		1 548,25 €	1 394,41 €
112	MAIRIE		13 256,50 €	19 206,53 €
113	CIMETIERE / EGLISE		1 565,16 €	2 592,00 €
114	VOIRIE / RESEAU EAUX PLUVIALES		203 207,27 €	248 721,87 €
115 et 117	SALLE POLYVALENTE et ACCESSIBILITE PMR		149 156,76 €	18 389,89 €
120	BIBLIOTHEQUE		4 296,74 €	2 489,54 €
123	RESTAURANT SCOLAIRE		135 885,21 €	9 750,27 €
132	ETUDE RENOVATION PISCINE		12 870,00 €	0,00 €
135	TERRAINS / BATIMENTS (acquisitions)		14 021,82 €	2 376,61 €
	DEPENSES EQUIPEMENTS		603 854,46 €	393 829,55 €
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	Versement taxe aménagement à la CDC	1 106,68 €	1 395,83 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	Aménagement des glycines (fin 5 juin 2023) - Travaux investissement 2017 (fin 20 sept 2037) - Travaux (fin 20 mai 2033) - Travaux voirie 2019 (fin 1er juillet 2029) - Emprunt fin 2022 pour travaux en 2023 (fin en 2038)	80 534,27 €	70 942,01 €
040 et 041	Opérations d'ordre de transfert entre sections	Virement du compte 203 dans 213 / reprise subvention sur isolation Fresnais MOITTET	1 116,11 €	682,73 €
	Déficit antérieur reporté		0,00 €	0,00 €
	TOTAL DEPENSES		686 611,52 €	466 850,12 €

RECETTES				
Chapitres	Libellés	Objets	CA 2023	CA 2024
040 et 041	Opérations d'ordre de transfert entre sections	Dotations aux amortissements : 85 207,2 € en 2023, 132 381,7 € en 2024 / Produits de cession pour 195 050 € en 2023, 1077 € en 2024	280 767,63 €	138 458,71 €
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	Taxe aménagement + FCTVA + affectation de résultat	250 898,94 €	271 059,90 €
13	SUBVENTIONS SUR EQUIPEMENTS	pour 2024 : amende de police, DETR éclairage public après tx assainissement, SDIL restaurant scolaire, voirie communale)	37 025,84 €	116 618,14 €
16	EMPRUNTS	Pas d'emprunt en 2023 / seulement le remboursement d'une caution	326,42 €	728,52 €
	RECETTES		569 018,83 €	526 865,27 €
	Excédent antérieur reporté		198 523,62 €	80 930,93 €
	TOTAL RECETTES		767 542,45 €	607 796,20 €

Résultat sans report -117 592,69 € 60 015,15 €
 Résultat avec report 80 930,93 € 140 946,08 €

Synthèse :

Investissements

Dépenses : 466 850,12 €
 Recettes : 526 865,27 €
 Résultat de l'exercice : 60 015,15 €
 Résultat avec report de 2023 : 140 946,08 €

Adopté à l'unanimité.

3.3. Approbation du compte de gestion 2024 ASSAINISSEMENT.

Monsieur Christian Bonnin présente le compte de gestion 2024 du budget Assainissement, document qui regroupe les informations essentielles sur l'exécution budgétaire de la collectivité ainsi que sur sa situation financière et patrimoniale. Pour rappel, le **Compte Administratif** est établi par l'ordonnateur (le Maire), tandis que le **Compte de Gestion** est élaboré par le comptable de la collectivité (Service de Gestion Comptable de Montval/Loir).

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal à 20h50 pour le vote.

Adopté à l'unanimité.

3.4. Approbation du compte administratif 2024 ASSAINISSEMENT.

M. Bonnin continue de présider la séance pour l'adoption du **Compte Administratif** du budget **Assainissement 2024**. Au même titre que le budget de la commune, la commission propose la synthèse suivante :

Pour la section de fonctionnement :

Comptes administratifs 2023 et 2024 section Fonctionnement " Assainissement"

CHARGES						
chapitres	Libellés	Objets	CA 2023	CA 2024	2024/2023	%
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	Energie, petit équipement, entretien et réparations, frais postaux ..	52 609,37 €	69 215,90 €	↗	31,57%
O12	CHARGES DE PERSONNEL	Personnel communal mis à disposition	11 102,54 €	12 145,27 €	↗	9,39%
O14	ATTENUATION DE PRODUITS	Reversement à agence de l'eau pour modernisation	10 329,00 €	9 807,00 €	↘	-5,05%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	Pertes sur créances irrécouvrables, créances éteintes	748,91 €	376,52 €	↘	-49,72%
66	CHARGES FINANCIERES	Intérêts liés aux emprunts	2 863,58 €	2 378,44 €	↘	-16,94%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	Titres annulés sur exercices antérieurs	133,82 €	139,90 €	↗	4,54%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	Dépréciation des créances douteuses				
O22	DEPENSES IMPREVUES	Maintien pour le budget assainissement en M49 (disparition en M57)				
O23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	Autofinancement				
O42	TRANSFERT ENTRE SECTIONS	Dotations aux amortissements	59 992,26 €	56 862,46 €	↘	-5,22%
	CHARGES		137 779,48 €	150 925,49 €	↗	9,54%
OO2	Déficit antérieur reporté					
	TOTAL CHARGES		137 779,48 €	150 925,49 €	↗	9,54%

PRODUITS						
chapitres	Libellés	Objets	CA 2023	CA 2024	2024/2023	%
O42	TRANSFERT ENTRE SECTIONS	Quote part des subventions d'investissement	5 477,00 €	5 477,00 €	↔	0,00%
70	VENTE DE PRODUITS, PRESTATIONS DE SERVICES	Redevance d'assainissement collectif, redevance pour modernisation des réseaux, participation pour assainissement collectif,	159 147,12 €	165 043,13 €	↗	3,70%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	FCTVA et autres	601,02 €	1 183,90 €	↗	96,98%
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	Reprise sur dépréciations des créances douteuses	821,98 €	376,52 €	↘	-54,19%
	PRODUITS		166 047,12 €	172 080,55 €	↗	3,63%
OO2	Excédent antérieur reporté		85 609,79 €	113 877,43 €	↗	
	TOTAL PRODUITS		251 656,91 €	285 957,98 €	↗	13,63%

Résultat sans report **28 267,64 €** **21 155,06 €**
Résultat avec report **113 877,43 €** **135 032,49 €**

Synthèse :

Fonctionnement

Dépenses : 150 925,49 €
Recettes : 172 080,55 €
Résultat de l'exercice : 21 155,06 €
Résultat avec report de 2023 : 135 032,49 €

Voir page suivante

Pour la section d'investissement :

Comptes administratifs 2023 et 2024

section Investissement "Assainissement"

DEPENSES				
chapitres et opérations	Libellés	Objets	CA 2023	CA 2024
O40	TRANSFERT ENTRE SECTIONS	Quote-part de subventions d'investissement	5 477,00 €	5 477,00 €
16	EMPRUNTS	Remboursement d'un emprunt relais en 2023 de 260 000 €	282 982,64 €	12 751,46 €
opération 1	REHABILITATION RESEAU ASSAINISSEMENT	Frais d'études, mission SOCOTEC, Travaux..		
opération 2	AUTOSURVEILLANCE	Par entreprise SUEZ		
non affecté	MATERIEL SPECIFIQUE D'EXPLOITATION		4 965,69 €	5 041,20 €
	DEPENSES		293 425,33 €	23 269,66 €
	Déficit antérieur reporté			
	TOTAL DEPENSES		293 425,33 €	23 269,66 €

RECETTES				
chapitres	Libellés	Objets	CA 2023	CA 2024
10	DOTATIONS FONDS ET RESERVES	FCTVA (travaux importants en 2021) et affectation de résultat (0 en 2023 et 2024)	75 957,70 €	201,92 €
13	SUBVENTIONS SUR EQUIPEMENTS	Par agence de l'eau pour autosurveillance		16 145,80 €
O40	TRANSFERT ENTRE SECTIONS	Dotations aux amortissements	59 992,26 €	56 862,46 €
16	EMPRUNTS	Pas d'emprunt en 2022 2023 et 2024		
	RECETTES		135 949,96 €	73 210,18 €
	Excédent antérieur reporté		258 930,66 €	101 455,29 €
	TOTAL RECETTES		394 880,62 €	174 665,47 €

Résultat sans report -157 475,37 € 49 940,52 €
 Résultat avec report 101 455,29 € 151 395,81 €

Investissements

Dépenses : 23 269,66 €
 Recettes : 73 210,18 €
 Résultat de l'exercice : 49 940,52 €
 Résultat avec report de 2023 : 151 395,81 €

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Christian Bonnin remercie le travail de la comptable de la collectivité.

3.5. Validation demande de subvention DETR 2025.

Cette année la Préfecture a laissé un délai plus raisonnable pour déposer les demandes de subvention DETR /DSIL. Alors que depuis 2021, la date butoir était arrêtée au 15 décembre, cette année, le dépôt des dossiers a pu se faire au plus tard le 7 février 2025. Au regard des arbitrages effectués en commission « Cadre de vie et environnement » du 6 janvier dernier, il vous est proposé de valider les deux demandes de DETR / DSIL pour l'année 2025.

- **DOSSIER n°1** : Passage de l'éclairage public en leds pour les rues des Biches et des Ajoncs en lien avec les opérations d'enfouissement de réseaux programmées cette année.
- **DOSSIER n°2** : Remplacement des 5 portes de la salle polyvalente ainsi que des 22 portes des logements communaux.

Adopté à l'unanimité.

Interventions :

Madame Laurence Hubert indique qu'il y a un manque d'éclairage sur les voies douces. Des produits solaires performants existent aujourd'hui, assurant un éclairage tout en limitant les travaux. Certaines rues où se situent des arrêts de bus manquent également d'éclairage. Ce n'est pas sécurisant pour les usagers.

3.6. Avancement de grade.

Comme chaque année, le Centre de Gestion de la Sarthe envoie aux collectivités concernées la liste des agents promouvables à des avancements de grades. Il y a deux types d'avancement : à l'ancienneté et à l'issue du passage préalable d'un examen ou concours. Il faut distinguer l'avancement de grade, qui suit des grilles nationales identiques pour tous les agents de la FTP, du RIFSEEP (IFSE + CIA), qui est un complément du traitement indiciaire. Monsieur le Maire propose à l'avancement de grade l'agent en charge de la comptabilité dans la collectivité. Son expertise le justifie.

	Grade actuel	Proposition
Service administratif	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe 8 ^{ème} échelon	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe 6 ^{ème} échelon à compter du 01/03/2025.

Adopté à l'unanimité.

3.7. Renouvellement de la convention de mise à disposition du cabinet médical.

La commune met à disposition les locaux de l'ancien cabinet médical aux infirmières de Ruaudin. La convention définissant les modalités de mise à disposition sont arrivées à expiration le 31 décembre 2024. Monsieur le Maire propose de la renouveler pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026. Le loyer était de 50 € mais au vu des augmentations du coût de l'énergie et de la mise en place de la redevance spéciale il propose que le loyer soit établi à 60€ par mois.

Adopté à l'unanimité.

3.8. Avenant n°1 à la convention d'utilisation des locaux scolaires pour les activités du secteur Enfance-Jeunesse.

La convention d'utilisation des locaux municipaux pour les activités Enfance et Jeunesse est arrivée à expiration au 31 décembre 2024. A la demande de la Communauté de Communes, Monsieur le Maire propose de la prolonger jusqu'au 31 décembre 2025 par voie d'avenant.

Adopté à l'unanimité.

4. Cadre de vie et environnement.

(Rapporteur : Denis Herraux)

4.1. Modification des statuts du SIDERM.

Monsieur Denis Herraux informe que le Comité Syndical du SIDERM réuni le 13 décembre 2024 a approuvé les modifications apportées aux statuts du syndicat suite à la création de la commune nouvelle de « Laigné-Saint-Gervais », qui regroupe désormais les communes de Laigné-en-Belin et de Saint-Gervais-en-Belin et dont le siège est fixé à Laigné-en-Belin au 4 place de la Chanterie 72220 LAIGNE-SAINT-GERVAIS.

La commune de Brette-les-Pins fait partie des communes membres du syndicat et doit donc approuver par délibération le changement des statuts.

Adopté à l'unanimité.

4.2. Avenant n°2 à la convention de mise à disposition du service voirie communautaire.

La commune de Brette-les-Pins a signé une convention de mise à disposition du service voirie communautaire pour l'année 2024 à raison de 155h. Il informe que la commune a bénéficié de 162h50 et qu'il faut modifier, pour l'année 2024, l'article 6 définissant la quotité d'heure de travail maximum par an.

Adopté à l'unanimité.

5. Vie culturelle et associative.

(Rapportrice : Véronique Cormier)

6.1. Validation du Plan Départemental de Promenades et Randonnée.

Monsieur le Maire explique que Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnée est un service proposé par le Département de la Sarthe à destination des communes qui vise à apporter aux Chemins Ruraux (CR) une protection juridique et foncière, ces unités foncières relevant du domaine privé des communes. Il propose aux élus du Conseil Municipal de valider le plan pour la commune afin de pouvoir inscrire les différents itinéraires communautaires et assurer leur pérennité.

Adopté à l'unanimité.

6.2. Retour sur la réunion des président(e)s des associations de la commune.

Madame Véronique Cormier informe que les représentants des associations ont été invités à une réunion le 10 janvier 2025. L'objectif était de leur faire valider la convention de mise à disposition des locaux mais également de leur donner les informations nécessaires par rapport aux nouvelles consignes de collecte des ordures ménagères et tri sélectif à compter du 1^{er} juillet 2025. Il n'y a pas eu de remarque(s) particulière(s).

Interventions :

Monsieur Denis Herraux indique qu'il faudra sans doute revoir la délibération qui a été votée en fin d'année 2024 afin d'y apporter des précisions par rapport au volume des déchets auxquels ont droit les associations. L'objectif, qui doit être commun à tous les acteurs, est de réduire au maximum la production des déchets.

6.3. Bilan d'activité Bibliothèque Municipale 2024.

Madame Véronique Cormier présente, comme chaque année, la synthèse informative des activités de la Bibliothèque Municipale.

Quelques éléments à retenir :

- 1 bibliothécaire 6h par semaine ;
- 12 bénévoles ;
- 281 emprunteurs ;
- 54 nouveaux adhérents ;
- 145 jours d'ouverture au public (11,25 h d'ouverture au public par semaine) ;
- 10 331 prêts en 2024 ;
- dépenses de fonctionnement : 13 157 € (salaires compris) ;
- dépenses d'investissement : 813 € ;
- recettes de fonctionnement : 1 219 € ;

- des animations :

1 soirée jeux de société en partenariat avec le Rabelais

11 participants



Bibliothèques en fête

90 personnes

Participation de 11 bénévoles



1 spectacle familial

Rallye-lecture avec l'école

8 classes accueillies



7 ateliers
1 buvette

1 concours photos

7. Informations diverses.

(Rapporteurs : Christian BONNIN, Stéphane FOUCHARD, Véronique CORMIER, Isabelle BERTHE, Denis HERRAUX)

7.1. Informations communautaires.

Denis HERRAUX, Vice-Président en charge de l'environnement à la Communauté de Communes de Sud-Est Manceau fait un retour sur le **Débat d'Orientation Budgétaire** qui a été présenté lors du Conseil Communautaire du 25 février 2025. Il en ressort les principaux éléments suivants :

- La CDC poursuit la mise en place de son projet communautaire en agissant sur 3 secteurs clés du développement durable : l'environnement, le social et l'économie ;
- la CDC compte 70 agents : 44 femmes et 26 hommes ;
- les projets arbitrés en 2025 : multi accueil communautaire, 3 liaisons douces et l'aménagement de la dernière tranche de la ZA de la Chenardière.
- les projets prévus dans la construction du budget 2025 : Accueil *France Services* et accueil de l'hôtel communautaire, les bornes de recharge pour véhicules électriques, l'acquisition foncière dans les ZA et travaux éventuels, l'ascenseur à Ouranos, l'équipement du dojo *Budokai* de sacs de frappe mobiles sur rail, le traitement acoustique de la salle *Maloya* sur le site de Parigné-l'Évêque de l'école de musique communautaire, la sécurisation de deux déchèteries avec l'installation de vidéoprotection...
- les projets à l'étude et à arbitrer : Recyclerie, piscine communautaire, aménagement de la dernière tranche de la ZA de la Bousardière avec une zone de covoiturage et l'obligation de solarisation.
- un contexte financier sain.

7.2. Points divers / Questions diverses.

- ☛ Renouvellement de la convention de partenariat d'aménagement paysager avec le Lycée Professionnel Agricole André Provots.
- ☛ Convention de chasse prévoyant la régulation des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts sur l'ENS de Brette-les-Pins signée.

- ☛ Retour sur la réunion du 13 février 2025 du Comité d'Echange Européen du Pays d'Ecommoy (présentation du voyage à *Sturh* de septembre 2024 ; validation d'une augmentation des participations communales de 0,27 à 0,35 €/habitant pour le budget 2025 ; en raison de la création de la commune nouvelle *Laigné-Saint-Gervais*, il faut aussi refaire les statuts ; l'association vit et revit après avoir été en difficulté après la Covid : 2 nouvelles communes souhaitent intégrer ce comité d'échange).
- ☛ Pas de mesure de carte scolaire annoncée sur Brette-les-Pins à la rentrée 2025. C'est une bonne nouvelle. Pas de fermeture non plus pour le collège de Parigné l'Evêque. Point noir pour les subventions pour les sorties scolaires depuis que les financements ADAGE ont été suspendus.
- ☛ Les différentes réunions prévues (Commissions Finances, Conseils Municipaux...) sont en ligne.
- ☛ Rendez-vous de synthèse sur le PCS avec M. De Maria le mardi 4 mars à 9h en Mairie.
- ☛ Le Document Unique est en relecture, le travail suit son cours.

Intervention de Monsieur Gregory Leblanc, Conseiller Municipal et Président de Brette Animation. Suite aux décisions prises par la commission finances, il souhaite que la subvention demandée au titre de l'année 2025 demeure inchangée.

Séance levée à 21h40.

La secrétaire de séance,
Véronique CORMIER



Le Maire,
Stéphane FOUCHARD

